

## COMMUNE DE SAINT MAURICE DE VENTALON

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2015

Présents : tous sauf Mme Thyss.

### FUSION DES COMMUNES :

Après débats le conseil décide à l'unanimité la fusion des communes de St Maurice de Ventalon et du Pont de Montvert pour créer une commune nouvelle. Le débat a montré la nécessité administrative de ce rapprochement.

Les conseillers municipaux ont débattu sur les difficultés que pourrait rencontrer notre petite commune en matière de représentativité, au sein de cette commune nouvelle au territoire étendu et à la population augmentée.

Mais dans l'intérêt des administrés la fusion de ces deux communes leur apparaît inévitable et opportune.

### CONSULTATION SUR MODIFICATION DE LA CHARTE PNC :

Le conseil délibère à l'unanimité pour accepter les modifications de rédaction de la charte : modalités 25/26/13 et 32.

### EMPLOI AGENT ADMINISTRATIF :

Le Maire informe le conseil de la nécessité de remplacer Ghislaine Guignier, démissionnaire. Il propose de contractualiser pour 6 mois, avec la Mairie de Fraissinet de Lozère pour employer la secrétaire de mairie Dominique DELMAS.

Le conseil approuve cette décision et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette contractualisation.

### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES/

Le Sictom a communiqué les dates de collectes pour la saison d'hiver qui sont affichées en Mairie.

Le Président du SICTOM rappelle par lettre les problèmes d'incivisme de certaines personnes qui ne respectent pas les consignes de tri des déchets et déposent leurs encombrants dans les conteneurs OM ou à même le sol. Cela perturbe le service de collecte des déchets ménagers et donne malheureusement une très mauvaise image de notre région touristique.

Le SICTOM assure uniquement la collecte des déchets ménagers qui doivent être déposés dans des sacs plastiques et dans les conteneurs prévus à cet effet (cf. les auto collants apposés sur les conteneurs)

Lorsque les conteneurs contiennent d'autres types de déchets tels que des encombrants les agents ont ordre de ne pas les collecter.

### TRAVAUX EN COURS

L'épisode pluvial des 12 et 13 septembre a provoqué des dégâts sur la route du Masmin à Vimbouches.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
LOZERE

Le conseil a demandé une estimation aux services de la DDT et charge le Maire de prendre les mesures pour faire reconnaître cet état de catastrophe naturelle.